

Débats sur le PAC Lavaux au Grand Conseil

Les débats se déroulent en l'absence de MM. les députés Pierre Fonjallaz et Maurice Neyroud, récusés sur la base de l'article 4b, al. 4 Llavaux.

Ce document vise à faciliter la compréhension des votes et ne remplace pas le PV, compte-rendu officiel de la séance.

Sujet		Amendements/alinéas	Type de vote	Résultats	Commentaires
Règlement	Article 43	-	Mains levées	Accepté à l'unanimité	L'opposition correspondante (voir p. 50 du rapport de commission) est levée, conformément au rapport de commission.
	Article 44	-	Mains levées	Accepté à l'unanimité	-
	Article 45	-	Mains levées	Accepté à l'unanimité	-
	Article 46	Amendement de la commission à l'alinéa 3	Mains levées	Accepté à l'unanimité	-
			Mains levées	Accepté à l'unanimité	Article 46 tel qu'amendé est accepté. Les oppositions correspondantes (voir p.51) sont acceptées, conformément au rapport de commission. Contrairement à ce qui est écrit dans le rapport, il n'y a pas d'opposition de la part de Helvetia Nostra, Pro Natura Vaud, Pro Riviera et Sauver Lavaux.
	Article 47	-	Mains levées	Accepté à l'unanimité	L'opposition correspondante (voir p. 51 du rapport de commission) est levée, conformément au rapport de commission.
	Article 48	-	Mains levées	Accepté à l'unanimité	Les oppositions correspondantes (voir p.51 du rapport de commission) sont traitées, conformément au rapport de commission.
Article 49	Amendement Gross à l'alinéa 3	Electronique	97 oui , 26 non, 4 abstentions	L'amendement Gross est accepté. Concerne les infrastructures routières.	

			Mains levées	Accepté avec 4 abstentions	L'article tel qu'amendé est accepté. Les oppositions correspondantes (voir p.52) sont traitées comme défini ci-après, suite à l'analyse de la DGTL en conséquence des votes du plénum: est acceptée l'opposition de Maurice Neyroud ; sont partiellement admises les oppositions de Vin Bio, Gérald Vallélian, Saint-Saphorin, Pierre Fonjallaz et Annigna Gerig, la CIL, Fabrice Neyroud, Gianni Bernasconi, Jean-François Morel, Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Lutry, Puidoux, Rivaz et l'intervention de Tobias Imobersteg; sont refusées celles de Pro Natura, Pro Riviera, Helvetia Nostra, Sauver Lavaux, Fabrice et Olivier Ducret, les Vert.e.s vaudois.e.s.
	Article 50	-	Mains levées	Accepté à l'unanimité	-
	Articles 51-52	-	Mains levées	Acceptés à l'unanimité	Les oppositions correspondantes (voir p.53 du rapport de commission) sont levées, conformément au rapport de commission.
	Articles 53-54	-	Mains levées	Acceptés à l'unanimité	Les oppositions correspondantes (voir pp.53 à 54 du rapport de commission) sont levées, conformément au rapport de commission.
	Articles 55-56	-	Mains levées	Acceptés à l'unanimité	Les oppositions correspondantes (voir p. 54 du rapport de commission) sont levées, conformément au rapport de commission.
Oppositions liées au plan (à partir p.58 du rapport de commission)	Parcelle 1083, opposition MM. Frédéric Grégoire et Romuald Bonvin (p.59)	Selon décision de la commission	Mains levées	Accepté avec quelques abstentions	L'opposition est levée.
	Parcelle 1060, opposition Mme Aude Savoy (p.59)	Selon décision de la commission	Mains levées	Accepté avec quelques abstentions	L'opposition est levée.

Parcelle 933, opposition de Frédéric et Isabelle Guex (p.60)	Selon décision de la commission	Mains levées	Accepté avec 6 abstentions	L'opposition est levée.
Parcelle 9454, opposition Jean-François Riccard (p.60)	Selon décision de la commission	Mains levées	Accepté avec 6 abstentions	L'opposition est levée.
Parcelle 2398, opposition Fabien Meystre et Diane Polimeno (p.62)	Selon décision de la commission	Mains levées	Accepté avec 5 abstentions	L'opposition est levée.
Parcelles 3060 et 3063, opposition Bourg-en-Lavaux (p.61)	Selon décision de la commission	Mains levées	Accepté avec 2 abstentions	L'opposition est acceptée.
Parcelles 846, 847, opposition Nadia et Gilles Regamey-Nef (p.63)	Selon décision de la commission	Mains levées	Accepté avec 4 oppositions et 3 abstentions	L'opposition est levée.
Parcelle 189, opposition Danielle et Vincent Bettschart (p.64)	Selon décision de la commission	Mains levées	Accepté avec 1 opposition et 6 abstentions	L'opposition est levée.

Parcelle 9834, opposition de Jean-Daniel Porta (p.64)	Selon décision de la commission	Mains levées	Accepté avec 1 opposition et 1 abstention	L'opposition est acceptée.
Parcelles 8042 et 8170, opposition Thierry Bolle et Danielle et Nicole Cosendai (p.65)	Selon décision de la commission	Mains levées	Accepté avec 1 abstention	L'opposition est acceptée.
Parcelles 7038 et 8113, opposition Michèle Volet, François Volet et Marianne Converset (p.66)	Selon décision de la commission	Mains levées	Accepté avec 1 opposition et 1 abstention	L'opposition est acceptée.
Parcelle 388, opposition Bourg-en- Lavaux (p.66)	<i>La Municipalité a retiré son opposition.</i>			
Parcelles 5136, 5137, 5138, opposition Bourg-en- Lavaux (p.67)	Selon décision de la commission	Mains levées	Accepté avec 1 abstention	L'opposition est acceptée.

Parcelle 556, opposition Christophe Chappuis (p.68)	Selon décision de la commission	Mains levées	Accepté avec 2 oppositions	L'opposition est acceptée.
Parcelle 562, opposition Gilbert et Pierre-Alain Chappuis (p.68)	Selon décision de la commission	Mains levées	Accepté avec 3 oppositions	L'opposition est acceptée.
Parcelle 566, opposition Christophe Francey (p.69)	Selon décision de la commission	Mains levées	Accepté avec 3 oppositions	L'opposition est acceptée.
Parcelle 191, opposition Pierre-André Jaunin (p.70)	Selon décision de la commission	Mains levées	Accepté avec 2 oppositions et 2 abstentions	L'opposition est acceptée.
Parcelle 460, opposition Sabine Westphal Abrezol et parcelles 460 et 512, opposition de la Municipalité de St-Saphorin (p.70)	Selon décision de la commission	Mains levées	Accepté avec 1 oppositions et 2 abstentions	Les oppositions sont acceptées.

Parcelles 2331, 2332, 2334, 2335, 3272, 3273, opposition Commune de Chardonne (p.72)	Selon décision de la commission	Mains levées	Accepté avec 1 opposition et 1 abstention	L'opposition est acceptée.
Parcelles 2331, 2332, 2334, 2335, 3272, 3273, opposition Gregory Stergiou (p.72)	Selon décision de la commission	Mains levées	Accepté avec 1 abstention	L'opposition est levée.
Parcelles 2409, 4413, 2311, 2402, 2405, 2410, opposition Jean-François Morel (p.73)	Selon décision de la commission	Mains levées	Accepté avec 2 abstentions	L'opposition est acceptée.
Parcelle 1143, opposition de la Fondation de Nant et de la Municipalité de Corsier-sur- Vevey (p.74)	Selon décision de la commission	Electronique	Oui (suivre la commission - accepter les oppositions), non (refuser les oppositions) : 89 oui , 1 non et 44 abstentions	Les oppositions sont acceptées.

Parcelle 5096, opposition commune de Bourg-en-Lavaux (p.75)	Selon décision de la commission	Mains levées	Accepté avec 1 opposition	L'opposition est acceptée.
Parcelles 7784, 7785, 7786, 7795, 7796, oppositions Sébastien Bigler et Prométerre (p.76)	Selon décision de la commission	Mains levées	Accepté avec 3 abstentions	Les oppositions sont acceptées.
Opposition Prométerre (p.78)	Selon décision de la commission	Mains levées	Accepté avec 4 oppositions et 6 abstentions.	L'opposition est acceptée.
Parcelle 7909, opposition Louis-A. Ponnaz (p.79)	Selon décision de la commission	Mains levées	Accepté avec 1 refus et 6 abstentions	L'opposition est levée.
Parcelles 895, 802, 930, 620, 1406, 1414, 1469, 1470, 1496, 1528, 1525, 1543, 1544, 1545, 1501, 7851, 7852, 7853, 8150, opposition Michel Blanche (p.80)	Selon décision de la commission	Mains levées	Accepté avec 8 abstentions	L'opposition est levée.

Parcelle 2983, opposition Jean-René Mermoud (p.80)	Selon décision de la commission	Mains levées	Accepté avec 5 oppositions et 1 abstention	L'opposition est acceptée.
Parcelle 390, opposition Pierre Monachon (p.81)	Selon décision de la commission	Mains levées	Accepté avec 8 abstentions	L'opposition est levée.
DP 180, DP 178, 179, 45 et 83, oppositions Fabrice Neyroud, Maurice Neyroud, Gianni Bernasconi, Jean-François Morel, Fabrice et Olivier Ducret (p.82)	Selon décision de la commission	Mains levées	Accepté avec 2 abstentions	Les oppositions sont acceptées.
Secteur Léchières, opposition Pro Riviera (p.82)	Selon décision de la commission	Mains levées	Accepté à l'unanimité	L'opposition est jugée irrecevable.
Opposition Patry	Selon décision de la commission	Mains levées	Accepté avec 1 abstention	L'opposition est jugée irrecevable.